

**Appel à manifestation d'intérêt**  
**à destination des établissements de l'enseignement agricole et des**  
**DRAAF/SRFD**  
**« EPA2 Tour »**

**Contexte**

Le plan "Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie" 2020-2024 (EPA2), a pour ambition de développer les compétences professionnelles et citoyennes des apprenants et de leur permettre de contribuer activement aux transitions alimentaires, agro-écologiques et plus largement à toutes les transitions indispensables pour inventer un nouveau modèle.

Ce second plan a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole technique et supérieur, publics et privés, aux niveaux national, régional et local et en lien avec les acteurs du territoire. Il entre en résonance avec les politiques publiques portées par le ministère en charge de l'agriculture : développement de l'agriculture biologique, réduction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques ou anti-microbiens, démarches collectives via les GIEE, stratégie nationale bas carbone, mesures de la loi EGALIM concernant la restauration collective, plans alimentaires territoriaux (PAT)...

Le plan EPA2 arrivant à échéance en septembre 2024, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture souhaite mettre en valeur les actions et les résultats obtenus par les établissements et entamer la réflexion sur la suite du plan.

**1. Règles de l'AMI**

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de recenser des établissements de l'enseignement agricole, candidats pour accueillir une des étapes de l'EPA2 Tour entre mars et juin 2024.

L'EPA2 Tour, c'est un cycle d'événements qui met en valeur les actions, les résultats mais aussi le chemin parcouru d'un ensemble d'établissements depuis le début du plan EPA2 et qui donne un espace de paroles pour projeter les établissements et la communauté de l'enseignement agricole dans la suite du plan (EPA3), à horizon 2030.

Les établissements qui participeront à l'EPA2 Tour seront accompagnés par une personne dédiée de la DGER.

Objectif : 5 étapes accueillies dans 5 établissements-hôtes distincts

L'établissement-hôte est celui qui accueille in situ l'événement.

Il accueille en ses murs d'autres établissements qui seront intervenants pendant la journée et qui sont situés dans la même région administrative ou dans une des régions limitrophes. Un établissement peut faire intervenir ses apprenants, sa communauté éducative et pédagogique, l'équipe de l'exploitation agricole, personnels de restauration,... Il peut également faire intervenir, dans la limite de ses possibilités matérielles, des intervenants locaux, régionaux ou nationaux :

- ressources internes (dispositif national d'appui, animateurs de réseaux nationaux, porteurs de projets en établissement, référents EPA2,...)
- ressources externes (comité innovation pédagogique, enseignement supérieur, INRAe, CNRS, ADEME, OFB, agriculteurs, chambres d'agriculture,...)

Le SRFD sera en appui dans l'organisation avec l'établissement hôte : ils constitueront le binôme organisateur.

L'événement dure une journée.

Il est à destination d'un public interne à l'enseignement agricole.

Quatre étapes sont réservées à des régions de métropole et 1 étape est réservée à un département d'Outre Mer.

#### Organisation d'une journée type EPA2 Tour

Matinée : rétrospective des actions EPA2 depuis 2020
--

#### EN AMONT :

- Les questions à se poser pour construire la matinée :
  - Face à une problématique majeure de changement climatique, de perte de biodiversité au niveau mondial, d'évolution constante des métiers, comment chacun des établissements de l'enseignement agricole a-t-il réagi depuis 2020, année de mise en place d'EPA2 ? Quelles dynamiques ont été engagées ?
  - Comment, chacun à son niveau, a-t-il pris sa part de responsabilité dans cette nécessité de se transformer ? Jeunes, enseignants, membres de l'équipe de direction, directeur d'exploitation agricole...
  - Créer un jeu sérieux pour sensibiliser à une cause, faire évoluer sa posture de formateur, participer à la création d'une filière locale, obtenir un openbadge, créer/suivre une formation en e-learning sur le changement climatique.... Les actions mises en œuvre se valent-elles toutes ? Comment les mettre en perspective ? Quels impacts techniques, sociologiques, économiques ont-elles générés ? Quelles actions pourraient être reproduites dans un autre établissement ?
  - Quels sont les intervenants pertinents dans chaque établissement pour venir témoigner ?

#### Exemple de documents de référence :

Les interventions pourront notamment se baser sur les PREPA pour mettre en lumière les logiques régionales ou sur les PLEPA des établissements pour montrer à l'échelle locale comment une dynamique s'est créée.

Les comptes - rendus des événements suivants seront fournis en amont aux établissements :

- 2021 Rencontres nationales des DEA-DAT (Dax)
- 2023 Rencontres « former aux transitions et à l'agro-écologie » par et pour les enseignants (Ensfea Toulouse)
- 2023 Rencontres nationales des DEA-DAT sur les défis du changement climatique (Carpentras)
- 2023 Journées « Enseigner à mieux manger » (Florac)
- 2024 Séminaire Dispositifs
- Les résultats des indicateurs chiffrés du plan EPA2 (nationaux et régionaux)

### PENDANT :

Le binôme organisateur présentera des interventions à plusieurs voix dans des formats libres sur la thématique des transitions de chacun des établissements depuis 2020, comme une histoire, des témoignages, des récits, des changements de regard.

Pendant cette matinée, il faudra veiller à une certaine diversité d'interventions (ressources internes et externes).

Les 4 axes du plan EPA2 devront être abordés (I- encourager la parole et l'initiative des apprenants sur la question des transitions et de l'agro-écologie ; II- mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et poursuivre les transitions ; III- amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme supports d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation ; IV- développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes).

### Livrables à l'issue de la matinée :

- Un ensemble de fiches sur les actions réalisées par les établissements, les connaissances et compétences qui en découlent, selon un modèle transmis par la DGER – réalisées en amont par chacun des établissements ;
- Un poster A0, réalisé par un facilitateur graphique, qui illustre comment EPA2 s'est concrétisé dans les établissements concernés ; la DGER se chargera de mutualiser la prestation de facilitateur graphique pour chaque étape de l'EPA2 Tour

Toutes les fiches de l'EPA2 Tour seront rassemblées et mises en page dans un document final EPA2 courant 2024 à destination des acteurs concernés et des décideurs.

Après-midi : « EPA3 – Horizon 2030 »
--------------------------------------

L'objectif de l'après-midi est que les participants de la journée puissent se projeter sur les 6 prochaines années dans la suite du plan EPA2, c'est-à-dire EPA3 à horizon 2030.

A partir des éléments qui seront fournis dans un kit EPA2 Tour, et forts des enseignements de la matinée, les acteurs de la journée essaieront de se projeter vers les futurs désirables pour l'après EPA2 dans leur établissement en répondant aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que vous souhaitez conserver d'EPA2 dans votre établissement à horizon 2030 ?
- Qu'est-ce que vous souhaitez développer et amplifier d'EPA2 dans votre établissement à horizon 2030 ?
- Qu'est-ce que vous souhaitez réduire d'EPA2 dans votre établissement à horizon 2030 ?
- Qu'est-ce que vous souhaitez supprimer d'EPA2 dans votre établissement à horizon 2030 ?
- Qu'est-ce que vous souhaitez créer, initier en vue de l'après EPA2/ en vue d'EPA3 dans votre établissement à horizon 2030 ?
- Qu'est-ce que vous souhaitez mettre en œuvre aujourd'hui dans votre établissement pour l'après EPA2/ ou EPA3 à horizon 2030 ?

Le binôme organisateur choisira les modalités de réflexion pour répondre à ces questions avec les différents participants. Le binôme devra veiller à faire en sorte de recueillir une expression large des équipes des établissements.

Livrables à l'issue de l'après-midi :

Une proposition « Futurs désirables » par établissement

## **2. Rôle de différents acteurs**

La DGER, en charge de la sélection et de l'accompagnement

La DGER fera le choix des étapes de l'EPA2 Tour selon des critères de diversité, d'implication dans EPA2 et de méthodes proposées.

Une personne dédiée à la DGER accompagnera chaque établissement dans la mise en place de la journée pour :

- être le point de contact à la DGER ;
- fournir les documents nécessaires sous forme d'un kit EPA2 Tour. Le kit EPA2 Tour comportera une bibliographie de documents de référence, une note de problématique, une trame de questionnaire, une fiche principes et méthodes, une fiche action type, un poster A0 type ;
- appuyer la rédaction de fiches des actions mises en œuvre dans les établissements depuis 2020 ;
- valoriser les travaux des journées EPA2 Tour dans des instances nationales.

Il est conseillé que ce projet soit porté dans l'établissement par le référent EPA2 quand il y en a un.

Un binôme organisateur, en charge de la programmation et de la logistique

Le SRFD et l'établissement hôte, en tant que binôme organisateur, se chargeront de :

- créer le programme de la journée ;
- choisir les intervenants ;
- mettre en œuvre la journée (accueil, gestion technique de communication, restauration, déplacements) ;
- participer à la journée en tant qu'intervenant, auditeur, participant aux débats
- s'assurer de l'enregistrement vidéo des interventions et de leur mise à disposition auprès de la DGER ;
- fournir les livrables attendus de la journée à la DGER.

1 1 do

Au préalable si le SRFD a plusieurs candidats possibles à l'accueil d'une des étapes de l'EPA2 Tour, fera une première sélection ou fera en sorte que les projets fusionnent au sein de sa région.

Établissement(s) partenaire(s)

L'établissement partenaire se déplacera sur le site de l'établissement hôte pour participer à la journée, avec ses ressources internes et externes, en tant que

- intervenant
- auditeur des autres interventions
- participant actif aux débats
- co-rédacteur des livrables

### **3. Valorisation**

Les matinées des journées seront accessibles en visioconférence et en replay à la communauté de l'enseignement agricole.

Les livrables issues de ces journées seront valorisés, selon leurs natures, sur les médias internes et ou externes du Ministère en charge de l'agriculture, sous forme d'exposition et lors du séminaire final d'EPA2.

### **4. Conditions de l'AMI**

#### Conditions de recevabilité des projets

L'AMI s'adresse à tous les établissements (métropole et DOM), public, privé ou d'enseignement supérieur de l'enseignement agricole, dans la limite d'une proposition par région, sélectionnée par la DRAAF/SRFD.

Nota Bene : si d'autres événements régionaux ou thématiques autour d'EPA2 sont organisés dans la région (exemple : Printemps des transitions, séminaire de restitution finale d'un projet...), cela n'empêche pas l'organisation d'un événement « EPA2 Tour ».

#### Durée et financement

Les événements devront être organisés sur la période de mars 2024 à juin 2024.

Les établissements désignés lauréats de l'AMI par la DGER pourront bénéficier d'une subvention en fonction du budget de l'action présentée. Cette subvention fera l'objet d'une convention signée entre l'établissement et la DGER.

Cette subvention vise à financer des frais de déplacements, des prestations, des achats de matériels et consommables, des frais de gestion, des frais d'animation.

#### Modalités de dépôt

La fiche de candidature (Annexe 1) est à retourner à la DGER, par le biais de la DRAAF/SRFD au plus tard le 15 janvier 2024 (au format .pdf) aux deux adresses électroniques suivantes : [linday.yao@agriculture.gouv.fr](mailto:linday.yao@agriculture.gouv.fr) et [claire.de-pomyers@agriculture.gouv.fr](mailto:claire.de-pomyers@agriculture.gouv.fr).

Le titre du document devra être « EPA2Tour\_AMI\_region\_nom établissement ».

### **5. Ressources bibliographiques**

Les ressources de la DGER pour tous sur EPA2 : <https://chlorofil.fr/eapa>

Les ressources pédagogiques de la DGER sur EPA2 : <https://pollen.chlorofil.fr/crisalide/>

Les ressources de l'ENSFEA sur EPA2 : <https://www.ensfea.fr/appui/thematiques/enseigner-a-produire-autrement/>

Les ressources de la DGER pour les DEA-DAT sur EPA2 : <https://adt.educagri.fr/outils/ressources>

Les ressources sur EPA2 pour les porteurs de projets CASDAR Transition agro-écologique (TAE et TAE+) : <https://wikis.cdrflorac.fr/wikis/casdartae/?PosTers2020>

Les ressources PLOA : <https://agriculture.gouv.fr/pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles-les-syntheses-des-propositions>

## ANNEXE 1

Nota : la fiche ne doit pas dépasser 4 pages et la taille de l'ensemble des fichiers (avec annexes si besoin) ne doit pas dépasser 3 Mo.

Le terme « projet » (ou action) englobe tout projet ou action en cours de réalisation ou en réflexion.

### 1 - Identification du porteur

Nom de l'établissement :

Nom et prénom de la personne contact (chef de projet) au sein de l'établissement :

- Fonction :
- Adresse :
- Téléphone :
- Courriel :

### 2 - Description des intentions du projet

- Quelles sont les actions phares d'EPA2 que vous souhaitez présenter ?
- Quels sont les autres établissements agricoles que vous souhaitez mobiliser ?
- Quelles sont les intervenants que vous souhaitez mobiliser ?
- Le projet s'intègre-t-il dans un projet déjà existant ? Oui, lequel ? Non, en montage sur l'établissement.
- Quel est le programme prévisionnel de la journée ?
- Quelles sont vos capacités d'accueil (taille de l'amphithéâtre, capacité de la restauration...) ?
- Quelle est votre expérience acquise en matière d'animation de concertation ?

- Quelles sont les classes mobilisées (nombre d'enseignants et d'apprenants) dans le projet ?  
Précisez comment le projet s'insère dans les attentes de leurs formations.

### **3 – Budget prévisionnel et demande de subvention (présenter les dépenses et les recettes)**

Fait à :

Le :

Signature du Directeur(trice) de l'établissement

et cachet de l'établissement